

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00101  
**Propriétaire(s) :** James Cocks et Marianne van Oosten  
**Emplacement :** 115, rue Spencer  
**Quartier :** 15 - Kitchissippi  
**Description officielle :** lot 521, plan 152206  
**Zonage :** R3T  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent convertir la maison isolée qui se trouve sur leur bien-fonds en un triplex. La maison isolée d'un étage et demi sera agrandie et rénovée pour y ajouter deux autres unités d'habitation, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur de lot à 10,09 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 12,0 mètres.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale à 0,59 mètre (seulement pour le bâtiment d'un étage et demi existant), alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'au moins 0,63 mètre.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.